

## Principales aides

### PRIME À L'ACQUISITION

C'est une aide financière, d'un montant forfaitaire de 745 EUR, qui peut être obtenue auprès de la Wallonie, pour l'acquisition d'un logement - existant ou neuf - acheté dans le secteur public.

Il s'agit, par exemple, d'une maison vendue par une société de logement social, par une commune, un C.P.A.S., la S.N.C.B...

### ASSURANCE GRATUITE CONTRE LA PERTE DE REVENUS

Peut bénéficier de l'assurance gratuite contre la perte de revenus toute personne physique qui, pour son compte, en Région wallonne, contracte un emprunt hypothécaire pour :

- construire ou faire construire une habitation neuve ;
- acheter une habitation existante.

### PRIMES HABITATION (RÉGIME DE SOUTIEN TEMPORAIRE)

Ce sont des aides financières octroyées par la Wallonie pour entreprendre des travaux, c'est-à-dire des investissements poursuivant un objectif d'économie d'énergie et de rénovation d'un logement, tels que recommandés par un auditeur logement. L'audit logement peut également faire l'objet d'une prime.

Les travaux subsidiés peuvent par exemple concerner :

- le remplacement de la couverture du toit ;
- le renforcement de murs instables ;
- le remplacement des sols ;
- l'élimination de la mûre ;
- l'appropriation de l'installation électrique ou de gaz ;
- le remplacement des menuiseries extérieures ou des vitrages ;
- l'isolation thermique du toit, des murs et des sols ;
- l'installation de systèmes de chauffage et/ou eau chaude sanitaire performants...

### AIDE À L'AMÉLIORATION D'UNE HABITATION

C'est une aide financière accordée par la Wallonie aux ménages, propriétaires ou locataires, en état de précarité, qui réalisent des travaux dans une habitation améliorable située dans une zone visée par le plan Habitat permanent.

### ALLOCATION DE DÉMÉNAGEMENT ET LOYER (ADEL)

C'est une aide financière qui est destinée à la personne se trouvant dans l'une des trois situations suivantes :

- 1) elle doit évacuer un logement reconnu inhabitable ou surpeuplé pour prendre en location un logement salubre.
- 2) elle est handicapée ou a à sa charge un enfant handicapé et doit quitter un logement inadapté pour louer un logement salubre et adapté.
- 3) elle est sans-abri et devient locataire d'un logement salubre.

### ALLOCATION D'ATTENTE LOGEMENT

L'allocation d'attente logement (AAL) est une aide financière mensuelle octroyée par la Wallonie à des ménages avec des revenus précaires, titulaires d'un bail d'habitation privée et en attente d'un logement social depuis plus de 18 mois.

### ALLOCATION DE RUPTURE DE BAIL

C'est une aide financière octroyée par la Wallonie à la personne qui se voit attribuer un logement social par une société immobilière de service public mais qui doit respecter les modalités de départ prévues par son bail actuel (ex. préavis de 3 mois).

Le montant de l'aide est de 200 EUR par mois dus à l'ancien bailleur. Cette aide est éventuellement cumulable avec une allocation de déménagement.

### AIDES SUPPLÉMENTAIRES

- Rénopack et Rénoprêt (prêt à 0 % pour vos travaux économiseurs d'énergie et de rénovation) ;
- Accesspack (crédit hypothécaire pour financer l'achat, la construction ou la rénovation de votre habitation) ;



[www.swcs.be](http://www.swcs.be) (Société wallonne du Crédit social)



[www.flw.be](http://www.flw.be) (Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie)

### Informations utiles

En cas de litige :

MÉDIATEUR DE LA WALLONIE  
Rue Lucien Namèche 54 - 5000 Namur - Tél. 081/32 19 11  
[courrier@le-mediateur.be](mailto:courrier@le-mediateur.be)

1718

Numéro vert du Service public de Wallonie

[www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)  
[logement.wallonie.be](http://logement.wallonie.be)



SPW LOGEMENT

INFO-CONSEILS  
LOGEMENT

EDIWALL

2736-7789 (P)  
2736-7797 (N)

D/2025/11802/56

ISBN 978-2-8056-0736-3

Mars 2025

Éditrice responsable : A. FOURMEAUX, rue des Brigades d'Irlande, 1 - 5100 Jambes



## Rendez-vous à la bonne adresse...

S'installer pour la première fois.  
Rénover son habitat. Signer un bail. Contracter un emprunt hypothécaire. Retrouver un toit. Acquérir une maison.

### Info-Conseils Logement

Dans les moments importants, nous avons besoin des conseils des meilleurs spécialistes. Et parfois d'un sérieux coup de pouce. Rendez-vous à l'Info-Conseils Logement, proche de vous et de chez vous.

Avez-vous droit à un logement social ? De quelles primes, de quelles aides ou de quels avantages pouvez-vous bénéficier pour votre projet immobilier ? Quels formulaires remplir et comment ? À quels organismes vous adresser ? Une équipe dynamique de professionnels compétents répond personnellement à vos questions. Elle vous oriente dans les démarches à suivre. Elle tient à votre disposition une vaste documentation : guides, brochures, fiches, formulaires...

Mis en place par le Service public de Wallonie Logement, les Info-Conseils Logement sont ouverts à tous. Parce que, face aux grands choix de la vie, un soutien avisé est indispensable à chacun.

À bientôt...



PERMANENCE GÉNÉRALE	081/33.23.10 0475/50.80.00	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
---------------------	-------------------------------	--

#### PERMANENCES LOCALES (sur rendez-vous)

*Pour prendre rendez-vous, consultez notre agenda en ligne !*



[www.wallonie.be/chronos](http://www.wallonie.be/chronos)

BRABANT		
NIVELLES 067/41.16.70	Espace Wallonie Rue de Namur 67	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mardis du mois de 9h à 12h et de 13h à 15h
LIÈGE		
LIÈGE 04/250.93.30	Espace Wallonie Place Saint-Michel 86	Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h
MALMEDY 080/34.87.00	Espace Wallonie Place Albert 1 <sup>er</sup> 9	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> vendredis du mois de 9h à 12h et de 13h à 15h
VERVIERS 087/44.03.50	Espace Wallonie Rue Coronmeuse 46	Mercredi de 9h à 12h et de 13h à 15h

HAINAUT		
CHARLEROI 071/20.60.80	Espace Wallonie Rue de France 3	Jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h
LA LOUVIÈRE 064/23.79.20	Espace Wallonie Rue Sylvain Guyaux 49	Mercredi de 9h à 12h et de 13h à 15h
MONS 065/22.06.80	Espace Wallonie Rue de la Seuwe 18-19	Lundi et mardi de 9h à 12h et de 13h à 15h
TOURNAI 069/53.26.70	Espace Wallonie Rue de Wallonie 19-21	Mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h
NAMUR		
NAMUR 081/24.00.60	Espace Wallonie Blvd Ernest Mélot 30	Mercredi de 9h à 12h Jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h
LUXEMBOURG		
ARLON 063/43.00.30	Espace Wallonie Place Didier 42	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mardis du mois de 9h30 à 12h et de 13h à 15h